



Pont-à-Mousson, le 23 FEV. 2017



Monsieur Bruno VALDEVIT
Maire d'ARS-SUR-MOSELLE
Mairie
Place Franklin Roosevelt
57 130 ARS-SUR-MOSELLE

Dossier suivi par : Eszter CZOBOR

Chargée de mission Urbanisme durable, architecture et patrimoine bâti

☎ 03.83.84.25.33 – eszter.czobor@pnr-lorraine.com

Objet : Projet de révision du P.O.S. en forme de P.L.U.

Alpilles
Ardennes
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Lubéron
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé, pour notification, le dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols en forme de Plan Local d'Urbanisme de votre commune et je vous en remercie.

Je vous informe que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine émet un avis favorable sur ce projet sous réserve de la prise en compte des éléments déclinés ci-dessous.

En termes de prise en compte de la Charte du Parc, il serait judicieux de mentionner le Parc naturel régional de Lorraine dans le rapport de présentation sous le chapitre « *Préambule* », dans le cadre duquel sont évoqués les différents structures et plans supra-communaux. Il serait également souhaitable de décliner l'articulation du projet avec la Charte du Parc sous le chapitre « *2.1 Le résumé non technique / A. Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme, plans et programmes* » car le SCOTAM ne remplit pas de rôle intégrateur dans sa version en vigueur.

Il convient de soulever également, que le secteur prairial en vallée de la Moselle - que le Parc naturel régional de Lorraine souhaite préserver – n'est pas protégé par le zonage puisqu'il se situe en zone NI avec pour règlement :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial - Rue du Quai - BP 35 - 54702 PONT-À-MOUSSON Cedex
Tél. : 03 83 81 67 67 - Fax : 03 83 81 33 60 - Mét : pnr-lorraine@pnr-lorraine.com
Site Internet : www.pnr-lorraine.com
Siret : 2 55 403 719 000 16 - APE : 925 E - TP : 30001 00583 D541000000 45



Les activités administratives
à la Maison du Parc
et les déplacements associés
sont certifiés ISO 14001

« Dans ce secteur, sont admises sous conditions, à l'exclusion de celles mentionnées au paragraphe 2.1, les occupations et utilisations du sol suivantes :

- les équipements liés aux activités sportives et de loisirs nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif sous réserve de ne pas comporter de sous-sols ;*
- les carrières sous réserve d'une intégration paysagère aux abords de l'exploitation. »*

En effet, le Parc naturel régional de Lorraine souhaite attirer votre attention sur la fragilité de la zone dite « la Saussaie d'Ars », où les éventuels aménagements et/ou création de carrière ou gravière aurait un impact important sur le milieu naturel. Il s'agit de l'une des dernières prairies alluviales de la vallée de la Moselle, dont le lit majeur est mité par les gravières en exploitation, les gravières réaménagées en plan d'eau, mais aussi bordé par l'urbanisation et des infrastructures linéaires.

Cette remarque s'appuie sur deux mesures prioritaires et une mesure complémentaire de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine :

« VOCATION 1 ; OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1 ; OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1.1 MESURE PRIORITAIRE : Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques de l'ensemble des sous-trames de la Trame Verte et Bleue définies à l'échelle Parc et notamment : les continuités aquatiques et humides (dont la vallée de la Moselle fait partie.

VOCATION 1 ; OBJECTIF STRATEGIQUE 1.3 ; PARTAGER ET PROTEGER L'EAU ; OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3.1 : AMELIORER LA FONCTIONNALITE DES COURS D'EAU, DES ETANGS ET ZONES HUMIDES ; MESURE PRIORITAIRE : S'engager dans la conservation et la restauration des zones humides et des étangs ordinaires et à forte valeur écologique : Limiter le recul des prairies humides sous la pression de l'urbanisation, des usages de loisirs, du drainage et du fait du recul de l'élevage.

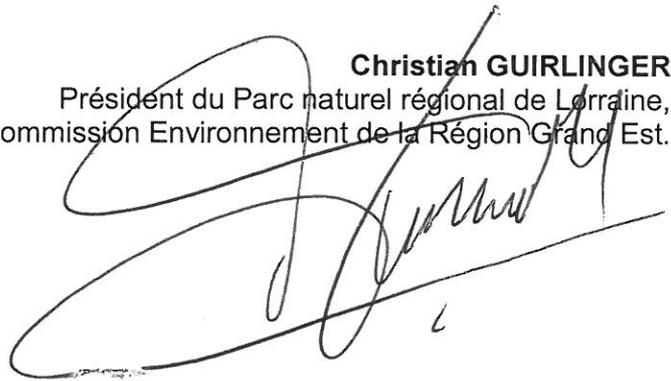
VOCATION 2 ; OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 ; PARTICIPER A L'AMENAGEMENT REGIONAL EN VALORISANT ET PRESERVANT NOS PAYSAGES ET NOS PATRIMOINES ; OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2.1 : ADOPTER UNE GESTION CONCERTEE ET DIFFERENCIEE DE L'ESPACE LIMITANT L'EXTENSION URBAINE, RESPECTUEUSE DE NOS PATRIMOINES ET CREATRICE DE RICHESSE ; MESURE : Prendre en compte et transcrire les enjeux de développement soutenable du territoire et notamment : Identifier et préserver le lit majeur des cours d'eau quand il n'est pas inscrit dans un plan de prévention des risques d'inondation. »

La proposition du Parc serait d'inclure cette prairie en zone Nh comme c'est le cas pour la vallée de la Mance, et de lui appliquer un surzonage Trame Verte et Bleue. Une autre possibilité serait de conserver le zonage Nl et de ne pas autoriser la création de carrières dans ce secteur.

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en compte de ces observations ainsi que dans la mise en œuvre de vos différents projets, notamment pour l'insertion paysagère des zones nouvellement urbanisées et pour les projets de requalification en cohérence avec votre démarche de revitalisation de centre-bourg.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christian GUIRLINGER
Président du Parc naturel régional de Lorraine,
Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est.

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and titles. The signature is fluid and cursive, with a prominent loop at the end.

